



Conseil économique et social

Distr. générale
10 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

Huitième réunion

Genève, 21 et 22 mars 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la huitième réunion

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le jeudi 21 mars 2013
à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

Session générale du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Mise en œuvre de la troisième phase de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable:
 - a) Progrès accomplis par les États membres et résultats des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Stratégie;
 - b) Progrès réalisés dans la promotion des compétences requises des éducateurs pour l'éducation au développement durable;

* Conformément aux procédures d'accréditation applicables aux réunions qui se tiennent au Palais des Nations, les membres des délégations sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (<http://www.unece.org/env/esd.html>) et de le retourner par courriel (esd@unece.org) au secrétariat deux semaines au plus tard avant la réunion. Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe: http://www.unece.org/fileadmin/DAM/meetings/UN_map_Feb.2012.pdf) afin de se faire délivrer leur badge. En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au 41 22 917 6303.

- c) Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2013-2014;
 - d) Activités à mener pour progresser dans les domaines d'action prioritaires en 2013-2014;
 - e) Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus.
- 3. Table ronde: Promotion, au plan régional, de l'éducation au développement durable au-delà de la phase III de la mise en œuvre.
 - 4. Questions diverses.
 - 5. Calendrier des réunions.

Débat commun avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

- 6. Consultation régionale sur l'évaluation et le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

Session générale du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe

- 1. La huitième réunion du Comité directeur pour l'éducation au développement durable de la Commission économique pour l'Europe devrait comporter deux segments: a) la réunion générale du Comité directeur pour l'éducation au développement durable; et b) un débat commun avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
- 2. La réunion générale du Comité directeur pour l'éducation au développement durable mettra l'accent sur les progrès réalisés et les données d'expérience recueillies par les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable depuis la septième réunion, notamment pour ce qui est de progresser dans les trois domaines d'action prioritaires.
- 3. Tout en insistant sur leur détermination à continuer à mettre en œuvre tous les aspects de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable pendant la troisième phase de la mise en œuvre, les États membres ont décidé d'adopter trois domaines d'action prioritaires¹: a) faire en sorte qu'un programme d'éducation au développement durable soit appliqué dans chaque établissement scolaire d'ici à 2015; b) favoriser l'introduction de l'éducation au développement durable dans la formation des enseignants; et c) réorienter la formation et l'enseignement techniques et professionnels pour appuyer le développement durable et la transition vers une économie verte.
- 4. À sa huitième réunion, le Comité directeur devrait de plus examiner les activités à mettre en œuvre jusqu'à sa neuvième réunion ainsi que les moyens de promouvoir l'éducation au développement durable au niveau régional après la troisième phase de la mise en œuvre.

¹ ECE/CEP/AC.13/2012/2, par. 48.

5. Les consultations régionales organisées conjointement avec l'UNESCO porteront sur l'évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et sur son suivi.

1. Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa huitième réunion, que le secrétariat a élaboré en consultation avec le Bureau.

Documentation

Ordre du jour provisoire (ECE/CEP/AC.13/2013/1).

2. Mise en œuvre de la troisième phase de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

a) Progrès accomplis par les États membres et résultats des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre de la Stratégie

7. Le secrétariat fera un exposé récapitulatif sur les progrès réalisés et les données d'expérience recueillies par les États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable. Une attention particulière sera accordée aux domaines d'action prioritaires adoptés à la septième réunion du Comité.

8. Les pays sont invités à communiquer leur rapport au secrétariat avant le 15 février 2013, en tenant compte des sujets sur lesquels il est proposé, dans le document ECE/CEP/AC.13/2013/3, de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie.

9. Les pays seront invités à compléter l'exposé du secrétariat en présentant des bonnes pratiques et des données d'expérience qui semblent particulièrement utiles pour le Comité. Les pays qui souhaiteraient intervenir au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés de communiquer le texte de leur exposé au secrétariat avant le 10 mars 2013.

10. Les résultats des ateliers et des autres manifestations qui se sont déroulés avec l'aide du secrétariat seront également présentés.

Documentation

Sujets sur lesquels il est proposé de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2013/3); rapports nationaux pour 2013: exposés récapitulatifs (document d'information n° 1); rapport sur les résultats de l'atelier sur l'éducation au développement durable qui s'est déroulé en Asie centrale (document d'information n° 2).

b) Progrès réalisés dans la promotion des compétences requises des éducateurs pour l'éducation au développement durable

11. Les résultats de la sixième réunion du Groupe d'experts sur les compétences en matière d'éducation au développement durable seront présentés.

Documentation

Donner aux éducateurs les moyens d'agir pour un avenir durable: Outils pour des ateliers sur la politique et les pratiques en matière d'acquisition de compétences pour le développement durable (ECE/CEP/AC.13/2013/4); rapport sur les progrès réalisés par le Groupe d'experts de la CEE sur les compétences en matière d'éducation au développement durable (ECE/CEP/AC.13/2013/5).

c) Situation du fonds d'affectation spéciale et ressources nécessaires pour 2013-2014

12. Le secrétariat informera le Comité directeur des contributions reçues depuis la réunion précédente.

13. Les activités régionales menées au titre de la Stratégie sont financées exclusivement au moyen de contributions des États membres au fonds d'affectation spéciale. Par conséquent, la planification et la mise en œuvre des activités de la phase III dépendront des indications que les États membres auront données au préalable sur les contributions qu'ils entendent verser.

Documentation

Contributions, dépenses engagées et estimation des ressources nécessaires (document d'information n° 4).

d) Activités à mener pour progresser dans les domaines d'action prioritaires en 2013-2014

14. Le secrétariat présentera les résultats des travaux des groupes d'experts qui ont élaboré des propositions de mesures spécifiques à prendre en 2013-2014 pour progresser dans les domaines d'action prioritaires. Le Comité est invité à examiner les activités proposées et à déterminer celles qu'il convient de mener et la façon d'obtenir les ressources financières nécessaires à cette fin.

Documentation

Document de fond sur les domaines d'action prioritaires (document d'information n° 5).

e) Renforcement des synergies avec d'autres organisations et processus

15. Les délégations, en particulier des parties prenantes telles que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement et les instituts de recherche, souhaiteront peut-être informer le Comité directeur des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie, actuelles ou prévues aux niveaux national et international.

3. Table ronde: Promotion, au plan régional, de l'éducation au développement durable au-delà de la phase III de la mise en œuvre

16. Le Comité sera invité à réfléchir à la manière de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation en vue du développement durable après la fin de la phase III de sa mise en œuvre en 2015.

Documentation

Document d'information générale sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable jusqu'en 2015 et au-delà (ECE/CEP/AC.13/2013/6).

4. Questions diverses

17. À la date de la rédaction du présent document, le secrétariat n'avait pas de question à proposer au titre de ce point.

5. Calendrier des réunions

18. Le Comité directeur sera invité à examiner les dates de sa prochaine réunion. Il est proposé que la neuvième réunion se tienne sur deux jours en avril 2014.

Débat commun avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

6. Consultation régionale sur l'évaluation et le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable

19. Une consultation pour les régions Europe et Amérique du Nord sera organisée conjointement avec l'UNESCO sur l'évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et son suivi.

20. En sa qualité d'organisme chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO organise des consultations dans les cinq régions de l'ONU entre novembre 2012 et avril 2013. Ces consultations régionales sont essentielles pour préparer une évaluation sérieuse de la Décennie et pour recueillir les avis sur le cadre qui sera mis au point après 2014.

21. Sur la base des enseignements tirés de la Décennie, les consultations visent tout particulièrement: a) à définir les domaines prioritaires pour les activités qui seront menées après 2014; et b) à définir les initiatives réussies qui pourront être intensifiées dans le cadre qui sera mis en place après 2014. Des suggestions pour les préparatifs de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (Japon, 10-12 novembre 2014) seront recueillies au cours de la réunion.

22. Les États parties à la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable seront également invités à examiner les moyens d'harmoniser davantage les cadres de présentation de rapports pour la CEE et l'UNESCO.

23. On trouvera dans le document ECE/CEP/AC.13/2013/8 un ordre du jour détaillé de la consultation.

Documentation

Ordre du jour détaillé de la consultation régionale sur le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2013/8); questionnaire adressé aux États membres sur l'évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et le cadre qui sera mis en place après 2014 (ECE/CEP/AC.13/2013/9); note d'information sur la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable en 2014 (ECE/CEP/AC.13/2013/7); vue d'ensemble des mécanismes mondiaux pertinents en matière d'éducation au développement durable (document d'information n° 7).

III. Organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Jeudi 21 mars 2013	
10 h 00-10 h 30	1
10 h 30-12 h 00	2 a)
12 h 00-12 h 30	2 b)
12 h 30-13 h 00	2 c)
15 h 00-15 h 45	2 d)
15 h 45-16 h 15	2 e)
16 h 15-16 h 40	3
17 h 40-17 h 50	4
17 h 50-18 h 00	5
Vendredi 22 mars 2013	
10 h 00-12 h 00	6
15 h 00-16 h 00	6
